

La directrice adjointe provisoire de l'IAE Bretagne Sud

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au master ;

Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;

Arrêté : 24 - 11

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Master « Marketing Vente », Parcours Responsable Marketing Business Developer est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

<p>Master 1 – Marketing Vente Parcours Responsable Marketing Business Developer Parcours Responsable Marketing et Chef de Projet Digital</p>	<p>Master 1 – Marketing Vente Parcours Responsable Marketing Business Developer</p>	<p>Master 1 – Marketing Vente Parcours Responsable Marketing et Chef de Projet Digital</p>	<p>JURY DE MENTION MASTER 1^{ère} année Parcours Responsable Marketing Business Developer Diplôme de Maîtrise</p>
<p>Jury de Semestre 1</p>	<p>Jury de Semestre 2</p>	<p>Jury de Semestre 2</p>	
<p>Présidente : Nathalie AUDIGIER</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Olivier ARDOUIN Isabelle DABADIE Yolande PIRIS</p>	<p>Présidente : Olivier ARDOUIN</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Olivier ARDOUIN Gaëlle BOULBRY Isabelle DABADIE Yolande PIRIS</p>		<p>Présidente : Nathalie AUDIGIER</p> <p><u>Liste des Membres Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Olivier ARDOUIN Gaëlle BOULBRY Isabelle DABADIE Yolande PIRIS</p>

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, la directrice prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : la directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024

La directrice adjointe de l'IAE

Catherine GOULLET



* le jury de M1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide la Maîtrise de Marketing Vente